

FICHE COURSE SETOISE

Dates: dimanche 24 et lundi 25 Mai 2015

1. REGLES APPLICABLES:

- a) Les Règles d'Introduction à la Régate, l'avis de course, la fiche course, les règlements fédéraux.
- b) Avant la course, un briefing obligatoire aura lieu pour expliquer le déroulement de la régata.
- c) Si le pavillon Y est hissé à terre et/ou sur le bateau comité, le gilet de sécurité est obligatoire.

2. PROGRAMME DES COURSES

Départs décalés: l'heure de départ de chaque groupe de rating sera notée sur la fiche d'émargement dont la signature est obligatoire à l'issue du briefing.

Dimanche 24 Mai: briefing à 9H45 à la Société Nautique, 10H30 Mise à Disposition pour le départ du premier groupe de Rating.

Lundi 25 Mai: 9H30 Mise à Disposition pour le départ du premier groupe de Rating.

3. PARCOURS

a) Localisation de la Zone de Course: Baie d'Aigues Mortes

b) Schéma du parcours: Description précise lors du briefing

Première manche: Port Camargue/Sète

Deuxième manche: Sète/Port Camargue

c) Description de la ligne de départ et de la ligne d'arrivée:

Manche 1: Port Camargue / Sète

Départ: bateau comité et bouée rouge

Arrivée: alignement du feu rouge et du feu vert de l'entrée ouest du port de Sète, à une distance maximale de 100 mètres de la côte.

Manche 2: Sète / Port Camargue

Départ: alignement du feu rouge et du feu vert de l'entrée ouest du port de Sète, à une distance maximale de 100 mètres de la côte.

Arrivée: alignement d'une bouée rouge et du feu vert d'entrée de Port Camargue.

d) Procédures de départ: (identiques aux 2 manches)

POUR LE DEPART DU PREMIER GROUPE DE RATING

- A la mise à disposition: envoi du pavillon orange
- Pavillon d'avertissement (pavillon SNGRPC) H-5 min
- Pavillon P avec un signal sonore H-4 min
- Affalé de P avec un signal sonore long: H-1 min

- Pavillon d'avertissement affalé, avec un signal sonore: Départ

POUR LES AUTRES GROUPES DE RATING

- Départ selon l'heure indiquée au briefing

4. CHANGEMENT OU REDUCTION DE PARCOURS

La procédure du changement et/ou réduction de parcours éventuelle sera expliquée pendant le briefing.

5. PENALITES ET LITIGES

Les bateaux doivent effectuer le parcours conformément aux instructions données lors du briefing en franchissant la ligne de départ au moment correspondant à leur groupe de rating.

Un bateau qui ne franchira pas la ligne de départ dans les 4 minutes après l'heure de départ de son groupe sera disqualifié.

L'envoi du spi n'est autorisé qu'une fois la ligne franchie.

Les décisions des arbitres/observateurs sur l'eau et à terre sont définitives.

L'arbitre affichera les numéros des bateaux disqualifiés (départ, parcours, incidents et litiges).

5.1 PENALITES SUR L'EAU

Si l'arbitre/l'observateur constate un incident, il hèle le concurrent en donnant son numéro de voile avec un coup de sifflet et pointe dans sa direction le pavillon SNGRPC. La pénalité d'un tour doit être effectuée le plus rapidement possible après l'incident selon la procédure suivante:

- i. S'écarter tout d'abord des autres bateaux, puis effectuer un tour comprenant un virement de bord et un empannage, ou,
- ii. Abandonner si l'incident a occasionné un dommage ou une blessure.

Si la pénalité n'est pas effectuée, le bateau sera disqualifié(DSQ)

5.2 GESTION DES LITIGES A TERRE

Un concurrent et/ou un observateur souhaitant faire part d'un litige survenu sur l'eau devront s'adresser au Président du Comité de course. Les litiges seront traités dans les 30 minutes environ après l'arrivée du dernier concurrent. La présence des concurrents concernés par le litige est obligatoire (sauf cas de force majeure).

Décisions possibles:

- pas de règles enfreintes, pas de pénalité
- règle enfreinte, disqualification (DSQ).

6. ABANDON

En cas d'abandon, les concurrents doivent prévenir immédiatement un membre de l'organisation par VHF ou en cas de non-réponse par SMS.

7 CLASSEMENT

Le système de classement utilisé sera le suivant:

7.1 le premier recevra 1 point, le 2ème 2 points, etc

7.2 Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou classés abandon recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.

7.3 Le vainqueur sera celui ayant le moins de points à l'issue des 2 manches.

8 DECISION DE PARTICIPER

La décision de participer à une course ou de rester en course relève de la seule responsabilité du concurrent.